



« J'agis pour ma ville ! »

CR de la 3^{ème} réunion du comité consultatif « Aménagement de la place de l'hôtel de ville »

Le 26/04/2022 de 18h30 à 20h00
CR rédigé le 02/05/2022

Collèges citoyens

Présents

Mmes Sabin, Virmoux, M. Gaillard

Collèges associatifs

Présents

Mmes Do Lago, Guillard, Hervy, M. Berry

Excusé

M. Picard

Collèges élus

Présents

Mmes Claudon, Lorenzo, M. Martinet

Co-présidents : MM Gibert, Fornasari assistés de Mme Laub

Cette réunion a pour objectif de présenter les esquisses demandées par le comité.

2 propositions sont faites :

- Une place entièrement végétalisée, sous la forme d'un square
- Une place permettant de conserver divers usages (marché, évènements festifs, zone arborée)

Une troisième option a été envisagée par certains commerçants : créer des places de stationnement minute sur la place de l'Hôtel de Ville.

La municipalité rappelle qu'il n'y aura pas de création, ni de suppression, de places de parking.
Cette option ne sera pas appliquée.

Le comité demande donc à la collectivité de lutter contre les stationnements ventouses afin que les places de la rue de la République ne soient pas bloquées sur de longues périodes.

Les échanges portent majoritairement sur la seconde proposition.

En effet, la première n'a pas la faveur de la municipalité en raison :

- De l'obligation de déplacer le marché. Option non retenue vue la complexité des contraintes de sécurité à mettre en œuvre ainsi que les conséquences de la fermeture de cette voie le dimanche matin
- Des charges d'entretien nécessaires pour maintenir un tel aménagement en état.

Le point principal de débat concerne le revêtement futur.

Le comité souhaite qu'il soit perméable et plus végétalisé, en accord avec la demande initiale de réaménagement de la place.

Le béton n'apporte pas d'amélioration par rapport au revêtement actuel.

Il demande donc à la collectivité d'étudier une solution alternative à celle présentée.

Concernant les aménagements de végétalisation, le comité s'interroge sur la possibilité de faire appel à l'Ecole du Paysage de Blois.

La proposition communale lui semble insuffisante.

Cependant, les plantings universitaires et municipaux sont-ils compatibles ?

L'idée de disposer des terrasses commerciales dans l'espace arboré doit être validée auprès des commerçants. La mairie doit donc prendre contact directement avec chacun.

Néanmoins, du mobilier de pique-nique doit être prévu pour permettre le stationnement des piétons et cyclistes au centre-bourg.

Au sujet des équipements cyclistes, les membres du comité évoquent l'installation de casiers à vélos fermés.

L'expérience de Blois montre que ces structures peuvent être « privatisées » par certains usagers.

Dans tous les cas, le comité demande de bien anticiper le déploiement des ranges-vélos.

Enfin, les participants souhaitent que le futur mobilier soit soumis à la consultation des vinoliens.

Au terme de cette réunion, la municipalité demande aux participants du comité s'ils sont favorables à la fusion avec le comité consultatif de la rue de la république.

En effet, les futurs travaux d'aménagement sont profondément liés et une partie des membres est commune aux 2 entités.

Les personnes présentes donnent leur accord.

Propositions soumises par le comité

- **Accroître les contrôles pour faire respecter les règles de stationnement**
- **Etudier une solution alternative au revêtement proposé**
- **Contacteur les commerçants pour définir leur intérêt à une terrasse**
- **Interroger l'Ecole du Paysage de Blois pour les espaces végétalisés**
- **Envisager l'installation de casiers à vélos**
- **Soumettre le choix du futur mobilier aux vinoliens**